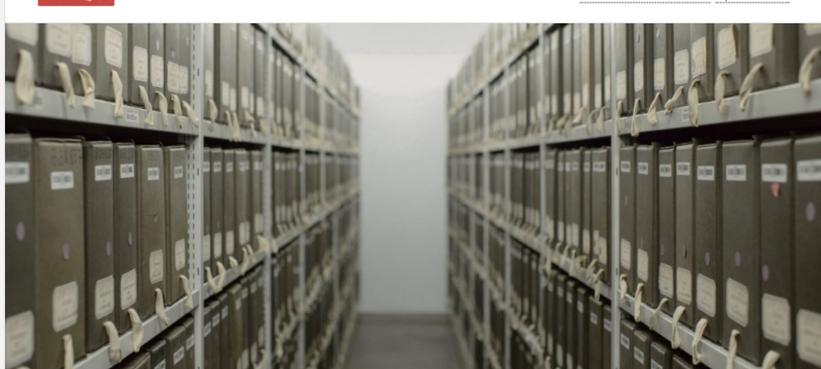


POLITIQUE
#archives nationales #parlement



Parlement. Les députés prêts à verrouiller l'accès aux archives

Mardi 13 Juillet 2021, Florent LE DU

L'Assemblée nationale s'est penchée en commission sur un article restreignant l'accès à de nombreux documents « secret-défense ». Une disposition vivement critiquée par la gauche et des collectifs d'historiens et de citoyens.

En mars, Emmanuel Macron s'était engagé à ouvrir l'accès à davantage d'archives nationales (notamment concernant la guerre d'Algérie). En juillet, le président de la République somme désormais ses troupes de les verrouiller. À l'occasion de l'examen en deuxième lecture du projet de loi relatif à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement qui commence ce mardi, les députés se pencheront sur son article 19. Concrètement, il modifierait la loi de 2008, qui prévoit que, passé un délai de cinquante ou cent ans, « les documents d'archives publiques sont par principe librement communicables à toute personne qui en fait la demande ».

Si l'article 19 était adopté, de nombreuses archives, relatives aux « procédures opérationnelles » et aux « capacités techniques des services de renseignement ou de sécurité » pourraient ne plus être consultables. Au nom de la « sûreté de l'État », selon la ministre des Armées, Florence Parly, l'accès à des documents classés « secret-défense » interviendrait seulement « à la date de la perte de leur valeur opérationnelle ».

L'exécutif avait déjà pris une décision illégale en 2020

Alors que c'est au pouvoir législatif de définir les garde-fous limitant la communication de certains documents, ce texte confierait à la discrétion des services administratifs (notamment de renseignement) le soin d'écarter certaines archives. « Ils pourront même décider tout simplement de ne pas verser certains de leurs documents aux archives, sous prétexte que certaines méthodes utilisées il y a soixante ans existent encore... Ce qui de fait est récurrent », ajoute Pierre Mansot, président de l'association Josette-et-Maurice-Audin. Si cette loi avait été mise en place plus tôt, « il aurait été impossible de savoir ce que nous connaissons aujourd'hui sur la torture pendant la guerre d'Algérie, le putsch d'Alger, l'attentat du Petit-Clamart », ajoute-t-il.

Avec le collectif Accès aux archives publiques, Pierre Mansot s'était déjà mobilisé contre une décision illégale de l'exécutif en cours depuis janvier 2020 : imposer une « déclassification préalable », par les administrations concernées, à toute communication d'un document classé « secret-défense ». Un frein, proche de celui prévu par l'article 19, jugé illégal par le Conseil d'État, dans son arrêt du 2 juillet 2021.

Cette décision du Conseil d'État a mis en lumière les véritables intentions de l'exécutif, selon la quinzaine d'historiens – parmi lesquels Patrick Boucheron, Robert Paxton, Michelle Perrot ou Benjamin Stora – signataires d'une « lettre ouverte aux parlementaires ». « Nul ne peut plus nier que l'article 19 a pour seul et unique objet d'allonger les délais actuels de communication des archives publiques. À la lueur de la décision du Conseil d'État, il serait incompréhensible, pour la crédibilité de la parole publique, qu'aucune conséquence n'en soit tirée », avancent-ils.

Et pourtant, le gouvernement et sa majorité n'en démordent pas et prétendent toujours, malgré les évidences, défendre un « texte d'ouverture ». Lundi après-midi, lors de la commission mixte paritaire qui s'est penchée sur le texte, son rapporteur Loïc Kervran (LaREM) a même parlé d'« une loi de progrès qui lève une réelle ambiguïté », avant d'expliquer que l'article 19 préservera davantage des risques d'atteinte à la sûreté de l'État. « Ce sont des mensonges », s'emporte Pierre Mansot. Depuis 2008, aucune archive n'a pu créer de tels risques, notamment parce que la loi prévoit déjà des garde-fous importants. Le gouvernement n'est motivé que par la paranoïa et est sans doute sous influence de cercles politiques et militaires qui ne veulent pas voir certains sujets connus et étudiés par les citoyens. »

La commission des Lois a par ailleurs refusé d'adopter les amendements portés par la gauche, qui proposait notamment d'exiger une justification du refus d'ouverture d'une archive par l'administration concernée. En conséquence, les députés communistes devraient exiger, ce mardi, le retrait total de l'article 19. En cas d'adoption définitive du texte, les collectifs mobilisés contre cet article espèrent voir le Conseil constitutionnel le retoquer, en reprenant les arguments utilisés par le Conseil d'État. Celui-ci rappelle notamment la prérogative constitutionnelle attribuée au Parlement en matière d'accès aux archives, à laquelle l'article 19 contrevient en laissant aux administrations le soin de décider du sort de certains documents en toute opacité.

#archives nationales
#parlement

À LA UNE



Covid-19. Tour de vis sanitaire... et social



Cuba. Dans la Grande Île asphyxiée par le blocus, la colère déborde



Santé. Le Covid-19 n'échappe aux inégalités de genre



Télévision. Avec les « sans-culottes » du Paris révolutionnaire



Autonomie. « L'État a détourné 20 milliards »



Immobilier. Un bien maigre impôt sur la fortune



J'ACHÈTE LE NUMÉRO

JE M'ABONNE

ÉDITION DU MARDI 13 JUILLET

LA BOUTIQUE DE L'HUMANITÉ



150 ANS DE LA COMMUNE DE PARIS

Revivez ces 72 jours de révolution, l'histoire de leurs acteurs et la richesse des débats qui leur succédèrent. Un numéro exceptionnel de 124 pages.

JACHÈTE

SUR LE MÊME SUJET

POLITIQUE

Archives publiques. Le Conseil d'État tance le gouvernement

La juridiction étrille l'action de l'exécutif visant à bloquer l'accès à...

POLITIQUE

Au Sénat, une mission Balai pour chasser les lois obsolètes

Le « bureau d'abrogation des lois anciennes inutiles » de la Chambre haute s...

POLITIQUE

Histoire. Une loi pour verrouiller les archives

Le nouveau texte dédié à la lutte contre le terrorisme contient un article...

Décès de Louis Selim Chedid
: coup dur pour le clan de -M-actu

Résidence sénior :
Appartements disponibles près de Paris, découvrez les vite !

www.grandieres.com

Astuce pour avoir un ventre plat

Slimdoo

L'aliment n°1 contre les douleurs articulaires

Science Articulations

Recommandé par @utbrain | ▶

ABONNEMENTS



L'HUMANITÉ INTÉGRAL
Toutes les éditions papier + Magazine Humanité Dimanche + tout le site humanite.fr en illimité

JE M'ABONNE

J'ACHÈTE UN NUMÉRO



L'HUMANITÉ WEEK-END
L'édition papier du vendredi + le Magazine Humanité Dimanche + tout le site humanite.fr en illimité

JE M'ABONNE

J'ACHÈTE UN NUMÉRO

L'Humanité 100% numérique
Edition numérique du quotidien sur ordinateur et tablette

Tout le site humanite.fr accessible en illimité sur tous vos appareils connectés

Moins de 2,5 euros par semaine !

JE M'ABONNE

LES ARTICLES LES PLUS LUS

POLITIQUE

Pour Ian Brossat « avec ce gouvernement, les ultrariches ont un totem d'immunité »

CONSOMMATION

Aid, abattage rituel des moutons à quelles conditions c'est permis ?

SOCIAL-ECO

Fiscalité. Impôt mondial: le diable serait dans les détails

SOCIÉTÉ

Covid-19. Tour de vis sanitaire... et social






NOS RUBRIQUES

À la une
Politique

NOS THÈMES

Société
Social-Eco
Culture et savoir
Sports

NOS SERVICES

Mobilisation pour l'Humanité

SUIVEZ-NOUS






NOS APPLICATIONS MOBILES